

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 novembre 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 16 novembre 2018, à 18 h 30, au centre récréatif, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Chantal Valois, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

La conseillère madame Monique Richard a motivé son absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée ordinaire à 18 h 30.

Résolution
2018-11-325
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2018-11-326
Acceptation du
procès-verbal
12.10.2018

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DU MAIRE

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la Municipalité.

Permettez-moi de vous présenter les membres du Conseil qui sont ici ce soir: Chantal Valois, Daniel Millette, Mylène Joncas, Isabelle Jacques et Serge St-Pierre.

Faits saillants

Dossier Hydro-Québec

Le Premier ministre François Legault a fait connaître sa position dans le dossier de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec à Saint-Adolphe-d'Howard. Étant donné l'état d'avancement des travaux, le gouvernement estime qu'il est désormais trop tard pour fermer le chantier. Toutefois, le gouvernement assure qu'il demandera à HQ de faire tout en son pouvoir pour réduire les impacts environnementaux au maximum. Pour la Municipalité, il est impératif de s'assurer que toutes les mesures seront effectivement prises par HQ pour protéger nos lacs et notre environnement. Nous adopterons ce soir une résolution à cet effet.

Dossiers travaux TSD

Hiver précoce, enneigement des rues. Travaux d'asphaltage et terrassement final au printemps en vue d'un investissement durable. Déneigement : entrepreneur n'a pas déneigé. Zone délicate étant donné les travaux, infrastructures à protéger. Sera fait en régie pour le reste de l'hiver.

Aqueduc village

Les travaux sont terminés et la période de rodage du nouvel aqueduc (qui dure quelques semaines) est débutée. Afin de ne pas perturber la période des fêtes, les tests seront suspendus durant cette période et reprendront en janvier.

Hôtel de ville

Les travaux à la façade du bâtiment reportés au printemps 2019 en raison des conditions météo.

Claude Charbonneau

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2018-11-327
Acceptation
des comptes et
chèques

5a) Acceptation des comptes réguliers et fonds de dépenses en immobilisations

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la Municipalité, incluant le fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 8 novembre 2018, au montant de 4 305 053,21 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 12 novembre 2018, au montant de 773 482,76 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Dépôt des
déclarations
d'intérêts

6a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

pécuniaires

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose devant le Conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des élus pour l'année 2018 :

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Claude Charbonneau, maire.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Mylène Joncas, conseillère au siège no 1.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Daniel Millette, conseiller au siège no 2.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Isabelle Jacques, conseillère au siège no 3.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Chantal Valois, conseillère au siège no 4.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Monique Richard, conseillère au siège no 5.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Serge St-Pierre, conseiller au siège no 6.

Résolution
2018-11-328
Radiation de
taxes 2018
(vente pour
taxes 2017)

6b) Radiation des taxes 2018 dans le cadre de la vente pour taxes de 2017

ATTENDU QUE les immeubles vendus pour non-paiement de taxes et adjugés à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en juin 2017 sont maintenant des immeubles non imposables depuis juin 2018;

ATTENDU QUE les montants de taxes municipales apparaissant à la liste des taxes à recevoir doivent être radiés afin d'ajuster le rôle de perception;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport de la directrice des finances;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
secondé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à radier les taxes 2018 au montant total de 7 695,05 \$ applicables aux matricules énumérés dans la liste ci-dessous et faisant partie intégrante de la présente résolution afin d'ajuster le rôle de perception.

Annulation des taxes Vente pour non-paiements des taxes 2017	
MATRICULES	TAXES 2018
3391-89-9549	260,66 \$
3391-97-7985	336,86 \$
3392-23-1299	196,11 \$
3392-28-2122	196,92 \$
3392-34-8613	193,65 \$
3392-37-4663	193,65 \$
3392-48-0529	197,74 \$
3392-52-9498	193,65 \$
3392-54-3333	197,74 \$

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

3392-58-8460	193,65 \$
3392-68-9896	193,65 \$
3392-69-8828	193,65 \$
3392-79-1231	193,65 \$
3392-79-4318	197,74 \$
3392-98-9891	193,65 \$
3393-80-1406	193,65 \$
3486-60-2005	134,01 \$
3487-68-5509	294,62 \$
3489-14-0512	264,85 \$
3489-78-4228	132,37 \$
3492-02-7544	197,74 \$
3492-08-2452	193,65 \$
3588-25-7584	132,37 \$
3692-97-8320	171,13 \$
3692-99-3823	214,80 \$
3791-70-2279	129,10 \$
3791-77-5373	129,10 \$
3791-85-5857	129,10 \$
3791-88-5490	129,10 \$
3791-97-6440	129,10 \$
3891-24-1248	129,10 \$
3891-34-1633	133,19 \$
3892-16-2552	213,16 \$
3892-18-4014	172,76 \$
3893-06-8369	173,58 \$
3893-06-8398	173,58 \$
3988-44-4126	718,72 \$
3996-56-9758	273,30 \$
	7 695,05 \$

ET QUE la somme de 7 695,05 \$ soit transférée aux mauvaises créances au poste budgétaire GL02-190-00-940.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-329
Vente par
soumission de
biens
municipaux

6c) Vente par soumission de biens municipaux excédentaires 2018

ATTENDU QUE la Municipalité veut vendre des biens qui ne sont plus utilisés;

ATTENDU QUE la vente de ces biens doit se faire par soumission;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la vente par soumission, des biens inutilisés selon l'annexe « A » ci-jointe.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-330
Adoption du
Règl 845

6d) Adoption du Règlement no 845 – Interdiction de consommer du cannabis

Règlement numéro 845 concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la Municipalité

ATTENDU l'entrée en vigueur le 17 octobre 2018 de la loi canadienne C-45 « *Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois* »;

ATTENDU QUE la Municipalité veut restreindre la consommation de cannabis dans les lieux publics sur son territoire;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 12 octobre 2018 :

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation par le public à la séance ordinaire du 12 octobre 2018;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le Règlement no 845, concernant les modalités entourant la consommation de cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la Municipalité, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 : CONSOMMATION

Il est interdit de consommer du cannabis dans tous les lieux publics, tels les rues, les ruelles, les allées, les trottoirs, les pistes cyclables, les stationnements, les parcs, les terrains de jeux, les plages, les grands espaces publics et tous terrains publics municipaux.

ARTICLE 3 : APPLICATION

Les responsables de l'application du présent règlement autorisés à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin sont les policiers de la Sûreté du Québec ainsi que toute autre personne expressément mandatée par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 4 : MONTANT DES INFRACTIONS

- a) Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende de 300 \$;
- b) Quiconque commet toute infraction subséquente est passible d'une amende de 600 \$;
- c) Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

ARTICLE 5 : DISPOSITION FINALE

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

6e) Adoption du Règlement no 846 – Contrôle des animaux

Règlement numéro 846 relatif au contrôle des animaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire moderniser sa réglementation relative au contrôle des animaux;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance d'avoir un contrôle des animaux efficaces sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU les difficultés relatives à l'application de la réglementation antérieure;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance

Résolution
2018-11-331
Adoption du
Règl 846

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ordinaire du 12 octobre 2018;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été rendue disponible pour consultation par le public à la séance ordinaire du 12 octobre 2018;

La conseillère Chantal Valois fait la proposition d'amendement et de modification de l'article 31 soit : de retirer la mention « sans surveillance »

3 votes « Contre »

3 votes « Pour », donc la proposition est rejetée

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le Règlement no 846 , relatif au contrôle des animaux, soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

- Avis de motion
Règl 848
Rénovations
centre récréatif
emprunt
671 500\$
- 6f) Avis de motion – Règlement no 848 – Rénovation du centre récréatif**
- Avis de motion est donné par la conseillère Mylène Joncas qu'à une prochaine séance du conseil municipal le Règlement no 848 décrétant un emprunt et une dépense de 671 500 \$, remboursable en 15 ans, pour la mise aux normes et la rénovation du centre récréatif et le terrain connexe, sera adopté.
- Dépôt du projet
de Règl 848
- 6g) Dépôt du projet de règlement no 848**
- Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du projet de Règlement d'emprunt no 848 pour la mise aux normes et les rénovations du centre récréatif.
- Dépôt des états
comparatifs au
31 octobre
2018 et
prévisionnels
au 31 décembre
2018
- 6h) Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2018 et des états prévisionnels au 31 décembre 2018**
- Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose devant le Conseil municipal les rapports comparatifs suivants :
- États comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2018
 - États comparatifs des revenus et dépenses prévisionnelles au 31 décembre 2018
- Résolution
2018-11-332
Renouvellement
du contrat
Cogeco
- 6i) Renouvellement du contrat de téléphonie/internet de COGECO**
- ATTENDU QUE le contrat de trois (3) ans octroyé à COGECO pour les services de téléphonie et internet de la Municipalité venait à échéance le 21 octobre 2018;
- ATTENDU QUE la soumission proposée par COGECO pour le renouvellement 2018-2021, pour les mêmes services, nous fait économiser 4 428 \$ pour la durée du contrat;
- ATTENDU QUE le seul autre fournisseur disponible pour moins de services est Bell Canada et que pour un forfait équivalant à celui de COGECO, la tarification serait plus dispendieuse;
- Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:
- QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le renouvellement du contrat de téléphonie et internet avec le fournisseur COGECO pour la période du

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 octobre 2018 au 21 octobre 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux codes budgétaires 02-XXX-XX-331 de tous les départements pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-333

Autorisation de
signature du
protocole avec
Arts et Culture

6j) Autorisation de signature du protocole d'entente d'Arts et Culture

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif « Arts et Culture Saint-Adolphe » pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée à l'organisme sera de 5 000 \$ pour chacune des années prévues au protocole;

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Mylène Joncas
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général, ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à préparer et signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avec « Arts et Culture Saint-Adolphe » pour les années 2019 et 2020.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-334

Nomination du
maire suppléant

6k) Nomination du maire suppléant

ATTENDU la volonté du Conseil de procéder à une rotation des conseillers occupant la fonction de maire suppléant;

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Isabelle Jacques
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme monsieur Serge St-Pierre à titre de maire suppléant à partir du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-335

Nomination du
remplaçant du
maire à la
MRC

6l) Nomination du conseiller siégeant comme remplaçant à la MRC

ATTENDU la volonté du Conseil d'assurer une stabilité et une continuité du conseiller siégeant comme remplaçant du maire à la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Isabelle Jacques
Serge St-Pierre

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme monsieur Daniel Millette à titre de conseiller responsable de remplacer le maire à la MRC des Pays-d'en-Haut lorsque celui-ci doit s'absenter.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-336

Renouvellement

6m) Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

FQM ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2019;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-337
Renouvellement
UMQ

6n) Renouvellement d'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le renouvellement de l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-338
Politique des
médias sociaux

6o) Politique de conduite du personnel à l'égard des médias sociaux

ATTENDU QUE le Conseil désire sensibiliser les membres du personnel de la Municipalité aux bonnes pratiques en matière de l'utilisation des différentes plateformes de médias sociaux;

ATTENDU QUE le Conseil veut mettre en place une politique municipale afin de baliser clairement l'usage des médias sociaux sur les lieux de travail;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte la politique d'utilisation des médias sociaux telle que déposée en annexe;

ET QUE l'ensemble des employés soit formé et sensibilisé à cette nouvelle politique.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-339
Politique de
drogues, alcool
et médicaments

6p) Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt des conséquences indésirables de drogues, d'alcool et de médicaments et se doit d'adopter une politique à l'égard de tout usage qui pourrait en être fait;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte la politique, en annexe, en matière de drogues, d'alcool et de médicaments.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-340
Aide financière
triathlon 2019

6q) Aide financière au triathlon 2019

ATTENDU QUE le triathlon d'hiver de Saint-Adolphe-d'Howard, organisé par le Groupe Propulsion, sera de retour les 9 et 10 février 2019;

ATTENDU le succès important des éditions précédentes de l'évènement et des échos plus que favorables du triathlon pour le rayonnement et la visibilité de la Municipalité;

ATTENDU QU'il s'agit d'un évènement rassembleur qui a mobilisé plusieurs participants et athlètes avec l'étroite collaboration des bénévoles;

ATTENDU QUE l'organisation a fait une demande de soutien financier pour la préparation de l'évènement et l'aménagement de la patinoire;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise un soutien financier de 5 000 \$ au Groupe Propulsion pour l'organisation du triathlon d'hiver suivant les conditions suivantes :

1. Le Groupe Propulsion devra présenter un bilan financier public accessible à tous et un « post-mortem » du déroulement de l'activité au plus tard soixante (60) jours après l'évènement;
2. L'anneau de glace devra être mis en service et rendu disponible pour les citoyens une semaine avant l'évènement ainsi qu'une semaine après celui-ci si la température le permet;
3. Les profits générés en 2019 devront être réinvestis pour l'édition 2020 tenue à Saint-Adolphe-d'Howard.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-499 (activités touristiques) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Dépôt du
rapport
d'effectifs
saisonniers

7a) Dépôt du rapport d'effectifs saisonniers

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose le rapport d'effectifs aux travaux publics pour la période du 13 octobre au 16 novembre 2018:

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Michelle Marques
Chauffeur de nuit Route 329
Poste permanent, temps partiel, probation 6 mois
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur
Embauche : 22 octobre 2018
Fin d'emploi : À déterminer

Réal Masse
Chauffeur route 329
Temporaire, temps plein
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur
Embauche : 26 octobre 2018 15 h
Fin d'emploi : 21 avril 2019

Éric Robichaud
Chauffeur route 329
Temporaire, temps plein
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur
Embauche : 27 octobre 2018 23 h
Fin d'emploi : 22 avril 2019

Résolution
2018-11-341
Adoption du
Règl 832-1

7b) Adoption du Règlement no 832-1 – Correction du bassin de taxation

Règlement no 832-1 amendant le règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$ pour les travaux et honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de suppression du secteur Village

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement no 832 décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$, remboursable en 20 ans, pour les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable du secteur Village;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster le bassin de taxation des immeubles imposables visés pour le remboursement de cet emprunt contenu à l'annexe « B » du règlement 832;

ATTENDU QU'un avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 septembre 2018;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement d'emprunt no 832-1 a été donnée à la séance ordinaire du 12 octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu :

QUE le Règlement no 832-1 amendant le Règlement no 832, décrétant un emprunt et une dépense de 4 622 000 \$ pour les travaux et honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de suppression du secteur Village, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement, comme suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : L'annexe « B » du règlement 832 est remplacée par la nouvelle annexe « B-1 » en ajoutant deux immeubles desservis par le réseau d'aqueduc.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Avis de motion
Règl no 847
- 7c) Avis de motion du Règlement no 847 – réfection du chemin du Val-des-Monts**
- Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Jacques qu'à une prochaine séance du conseil municipal le Règlement no 847 décrétant un emprunt et une dépense de 849 000 \$, remboursable en 15 ans, pour l'exécution des travaux de réfection du chemin du Val-des-Monts, sera adopté.
- Dépôt du projet
de Règl 847
- 7d) Dépôt du projet de Règlement d'emprunt no 847**
- Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du projet de Règlement d'emprunt no 847 pour la réfection du chemin du Val-des-Monts.
- Résolution
2018-11-342
Mandat de
services
professionnels
Barrage
Iroquois
- 7e) Mandat complémentaire de services professionnels – Barrage Iroquois**
- ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Les Consultants SM inc. pour analyser et proposer des variantes d'évacuateurs possibles pour le barrage Iroquois;
- ATTENDU QUE sur trois (3) variantes présentées au conseil, la plus économique vise la construction d'un caisson avec poutrelles de contrôle de niveaux;
- ATTENDU QUE le rapport déposé présente une estimation à 750 000 \$ et suggère la réalisation des travaux suivants :
- Un relevé topographique et bathymétrique complet
 - Une étude géotechnique de 3 forages pour connaître la stabilité des sols
 - Une auscultation du mur de béton
- ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de 15 500 \$, plus les taxes applicables, de la firme Les Consultants SM inc. pour la réalisation des travaux;
- Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement
- QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme Les Consultants SM inc. pour un montant de 15 500 \$, plus les taxes applicables, afin de soumettre les études préparatoires pour la réalisation des travaux du barrage Iroquois;
- ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou l'ingénieur chargé de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation complète de ce mandat.
-
- CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**
- Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-300-00-766 (Règl 766 travaux printaniers) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.
- Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier Le 16 novembre 2018
-
- ADOPTÉE**
- Résolution
2018-11-343
Construction de
11 bornes
sèches
- 7f) Services professionnels pour l'octroi de certificats d'autorisation pour l'installation de 11 bornes sèches**
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un réseau de bornes sèches sur son territoire afin d'assurer l'alimentation en eau au service des incendies pour répondre au schéma de couverture de risques;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir les certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour chacun des sites visés;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au règlement d'emprunt no 792 adopté en 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour les services professionnels à la préparation des plans et devis, et si nécessaire, la surveillance des travaux pour mener à terme ce projet;

ATTENDU QU'un mandant doit être octroyé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé conformément aux Lois et politiques d'achats en vigueur;

ATTENDU QUE nous avons reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Conception	Surveillance	Total	Point	Rang
Les Consultants SM inc.	26 335 \$	8 800 \$	35 135 \$	39.8	1
Le Groupe Civitas	22 400 \$	9 340 \$	31 740 \$	39.7	2

Il est proposé par le conseiller:

Serge St-Pierre

appuyé par le conseiller:

Daniel Millette

et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux de construction de onze (11) nouvelles bornes sèches à la firme Les Consultants SM inc. pour un montant de 35 135 \$, plus les taxes applicables, en se réservant le droit de soustraire la partie surveillance le cas échéant;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou l'ingénieur chargé de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation complète de ce mandat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-200-10-792 (Règl 792) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-344
Contrat de
dénégement
chemins de la
Rive et
Bellevue

7g) Contrat de déneigement des chemins de la Rive et Bellevue

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de déneigement d'une partie des chemins de la Rive et Bellevue ainsi que le sablage de la côte du chemin de la Rive pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE trois (3) entrepreneurs ont été invités et seulement deux d'entre eux ont déposé une soumission, soit :

Soumissionnaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total, taxes en sus
Déneigement Isabelle et André	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	16 500 \$
9303-3249 Québec Inc. (Gaétan Vendette)	5 600 \$	5 800 \$	5 800 \$	17 200 \$

ATTENDU QU'un protocole d'entente déjà signé entre les représentants de l'Association des propriétaires du Domaine des Quatre-Lacs et la Municipalité permet à cette dernière de facturer les propriétaires concernés à même le compte de taxes, conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de déneigement et le sablage des chemins de la Rive et Bellevue, pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à la firme Déneigement Isabelle et André, pour un montant de 16 500 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures annuelles, les 1^{er} décembre, 1^{er} février et 1^{er} avril de chaque saison.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-330-99-443 (déneigement chemins privés) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-345
Déneigement
chemin Josée

7h) Contrat de déneigement et sablage du chemin Josée

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de déneigement du chemin Josée qui se situe à l'extrémité du chemin du Val-des-Monts, à environ 8 km du garage municipal pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QU'en raison d'une côte abrupte, le travail nécessite un tracteur agricole équipé d'une pelle à neige, des pneus à chaîne et d'une sableuse particulière que la Municipalité ne possède pas;

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont été invités et que seulement un d'entre eux a déposé une soumission, soit :

Soumissionnaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total, taxes en sus
9303-3249 Québec inc. (Gaétan Vendette)	2 600 \$	2 900 \$	3 200 \$	8 700 \$
Excavation et Carrière Écono inc.	-	-	-	-

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de déneigement de sablage et de l'entretien du chemin Josée pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à la firme 9303-3249 Québec inc., pour un montant de 8 700 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le contrat soit payable en trois (3) versements, sur présentation des factures annuelles, les 1^{er} décembre, 1^{er} février et 1^{er} avril de chaque saison.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-330-00-443 (contrat de déneigement) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution
2018-11-346
Mandat à
l'UMQ pour
achat de
carburant en
vrac

7i) Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essence, diesel et mazout);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essence, diesel et mazout) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés de différents carburants (essence, diesel et mazout) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

(0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;

- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux codes budgétaires 02-320-00-631 et 02-330-00-631 (essence, carburant) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-347
Achat de pierre
de différents
calibres

7j) Achat de pierre de différents calibres

ATTENDU la résolution no 2018-06-175 octroyant un contrat d'achat de pierre de différents calibres en juin 2018;

ATTENDU les nombreux travaux de réparation et de rechargement de chemins faits depuis le mois de juin 2018 :

ATTENDU QUE la Municipalité doit se munir de piles de réserve pour contrer aux imprévus durant l'hiver;

ATTENDU QUE le fournisseur Carrière Miller 2015 nous a confirmé le maintien de ses prix unitaires soumis en mai dernier pour environ 3 500 tonnes métriques, pour une valeur maximale de 50 000 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'augmentation du contrat de fourniture de pierre de différents calibres avec le fournisseur Carrière Miller 2015 d'un montant de 50 000 \$, plus les taxes applicables;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-625 (réfection chemins) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-348
Pavage et
travaux de
rapiéçage de
chemins

7k) Contrat de pavage et travaux de rapiéçage de chemins

ATTENDU QUE dans le but d'améliorer la qualité du confort au roulement et l'efficacité du drainage, la Municipalité a procédé en 2018 à de nombreux travaux d'empierrement et de remplacement de ponceaux;

ATTENDU QUE ces travaux ont affecté la surface de façon ponctuelle et les réparations sont requises;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation à six (6) entrepreneurs et seulement trois (3) d'entre eux ont répondu pour le pavage et le rapiéçage 65 mm;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Soumissionnaire	Montant de la soumission, taxes en sus	Rang
Uniroc Construction inc.	45 600,00 \$	1
Pavages Multipro inc	54 355,20 \$	2
9299-6404 Québec inc (Pavage Laurentien)	59 280,00 \$	3

Il est proposé par le conseiller: Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de pavage 2018 et rapiéçage 65 mm au fournisseur Uniroc Construction inc. pour un montant de 45 600 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie ou l'ingénieur chargé de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à la réalisation complète de ce projet.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-625 (réfection chemins) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-349
Étanchéisation
du réservoir
TSD

7I) Autorisation de travaux supplémentaires d'étanchéisation du réservoir aux Terrasses Saint-Denis

ATTENDU l'adoption du Règlement 826-1 prévoyant entre autres projets un montant de 250 000 \$ pour l'étanchéisation du réservoir des Terrasses Saint-Denis;

ATTENDU QU'en réalisation de travaux une série d'éléments inattendus se sont produits ;

ATTENDU QUE pour parer auxdits inattendus, il en coûterait un montant de 28 249,97 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la dépense supplémentaire de 28 249,97 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser les travaux inattendus dans le projet d'étanchéisation du réservoir des Terrasses Saint-Denis;

ET QUE le directeur général ou la directrice des finances soient autorisés à puiser la somme requise au Règlement no 826-1.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 22-400-00-826 (travaux TSD) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution
2018-11-350
Responsabilité
HQ pour dégâts
environnement
aux

8a) Demande d'assumption de responsabilité par Hydro-Québec pour les dégâts environnementaux causés au territoire de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU QUE depuis le 5 juillet 2018, des écoulements de sédiments provenant des sites de travaux d'aménagement du chantier Grand-Brûlé/Dérivation Saint-Sauveur ont été observés à une dizaine de reprises dans les cours d'eau et lacs de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE cette situation hautement problématique a été rapidement signalée à Hydro-Québec ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que les mesures requises pour parer aux écoulements de sédiments soient mises en place sans délai;

ATTENDU QU'en dépit des conditions particulières liées à la topographie du site des travaux et de la présence d'un important bassin versant, Hydro-Québec n'a pas agi avec la précaution nécessaire avant d'amorcer son chantier;

ATTENDU QUE les mesures de mitigation mises en place par Hydro-Québec pour pallier l'érosion des sols et juguler les écoulements de sédiments dans les cours d'eau de Saint-Adolphe-d'Howard demeurent insuffisantes et incertaines quant à leur efficacité à court, moyen et long terme;

ATTENDU QU'Hydro-Québec est imputable des dégâts causés à l'environnement et aux lacs de Saint-Adolphe-d'Howard découlant des travaux exécutés sur son territoire;

Il est proposé par la conseillère: Mylène Joncas
appuyé par la conseillère: Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard demande au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Marie-Chantal Chassé, d'exiger qu'Hydro-Québec déploie les ressources et l'expertise nécessaires pour assumer ses responsabilités en regard de la protection de l'environnement et des lacs de Saint-Adolphe-d'Howard, notamment quant aux problématiques liées à la crue printanière;

ET QUE la présente résolution soit également transmise à la députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin ainsi qu'à la ministre responsable de la région des Laurentides, madame Sylvie D'Amours.

ADOPTÉE

9. URBANISME

Dépôt des
tableaux
comparatifs
octobre 2018

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour octobre 2018.

Le conseiller Daniel Millette dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis pour le mois d'octobre 2018, émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 1^{er} novembre 2018 ainsi que le comparatif des mois de septembre 2018 et octobre 2017.

Résolution
2018-11-351
Dérogation
mineure
2018-078
Lot 3 959 726

9b) Dérogation mineure no 2018-078, 17, Place du Tournesol, lot 3 959 726

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2018-078, visant à régulariser la résidence à une distance de 5,77 mètres de la ligne latérale droite, 17, place du Tournesol, lot 3 959 726;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 12 octobre 2018 par Gilles Lebel, arpenteur-géomètre, minute no 28 546 et courriel

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

explicatif préparé le 16 octobre 2018;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 6 mètres d'une ligne latérale;

ATTENDU QU'un permis de construction no 2009-0965 a été délivré le 27 novembre 2009;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour régulariser la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

ATTENDU QUE la question est posée par le président de la séance aux propriétaires du voisinage immédiat du lot concerné, présents dans la salle;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2018-078.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-352
Permis de
lotissement
Lots 6 278 515
et 6 278 516

9c) Demande de permis de lotissement, chemin de la Vallée, lots projetés 6 278 515 et 6 278 516

Le Conseiller Daniel Millette s'est retiré de la discussion et de l'adoption de ce point.

ATTENDU la demande de permis de lotissement des lots projetés 6 278 515 et 6 278 516, situés en bordure du chemin de la Vallée, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé le 24 septembre 2018 par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute no 16 213;

ATTENDU QUE la contribution de parcs est applicable aux lots vacants;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil municipal concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU la recommandation de l'agent récréotouristique datée du 30 octobre 2018 ;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le lotissement des lots précités aux conditions suivantes :

1. Que le propriétaire verse à la Municipalité une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution aux fins de parcs;
2. Que cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

ADOPTÉE

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution
2018-11-353
Demande de
soutien
financier pour
chemin de
l'Avalanche

9d) Demande de soutien financier – Réaménagement du chemin de l'Avalanche

ATTENDU QUE la Municipalité a droit à une aide financière pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'espaces publics, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2,5 – Municipalité amies des aînés (MADA);

ATTENDU QUE le projet consiste à des travaux de réaménagement du chemin de l'Avalanche, dont notamment l'aménagement des trottoirs et des lampadaires décoratifs, afin d'assurer des déplacements sécuritaires et encourager le transport actif des aînés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande à la Municipalité, de s'engager par résolution, à payer à parts égales avec le Ministère, les coûts du projet pour une valeur maximale de 100 000 \$ chacun;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a octroyé le 12 octobre 2018 un mandat de services professionnels pour le réaménagement du chemin de l'Avalanche;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les autres engagements qui s'appliquent pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la réalisation des travaux de réaménagement du chemin de l'Avalanche suivant l'esquisse préliminaire annexée à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet et autorise l'envoi, dans les meilleurs délais, de la programmation des travaux et les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 6 février 2018;

ET QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-354
Vente de
terrains,
chemin du
Marais

9e) Vente de terrains municipaux, chemin du Marais, lots 2 826 469 et 2 828 219

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 29 août 2018, une demande d'acquisition des lots 2 826 469 et 2 828 219, situés en bordure du chemin du Marais;

ATTENDU QUE ces lots appartiennent à la Municipalité et ont une évaluation municipale totalisant 8 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a consulté les différents services concernés par l'usage présent et futur du lot;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une mise à prix de 4 000 \$ par lot, suivant l'adoption de la résolution no 2018-09-290;

ATTENDU QUE les propriétaires des terrains contigus aux lots ont été invités à signifier leur intérêt à se porter acquéreur, mais qu'aucune autre demande d'acquisition n'a été déposée;

ATTENDU QU'une municipalité peut en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, céder à titre onéreux, tout bien appartenant à la municipalité;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte l'offre d'achat de 8 000 \$, reçue le 29 août 2018, pour la vente des lots 2 826 469 et 2 828 219;

QUE le directeur général et le maire, ou en leur absence la directrice des finances et le maire suppléant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la vente des lots à la condition suivante :

1. Que tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de l'acquéreur avec la mention « sans garantie légale ».

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-355
Demande
d'acquisition
de terrain,
chemin du Val
de Loire

9f) Vente de terrain municipal, montée du Val-de-Loire, lot 4 125 729

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'acquisition d'un rond-point situé sur la montée du Val-de-Loire, identifié par une partie du lot 4 125 729 et contenant une superficie de 633,2 mètres carrés;

ATTENDU QUE le demandeur désire acquérir cette partie de lot pour un montant de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a consulté les différents services concernés par l'usage présent et futur de l'emplacement;

ATTENDU l'avis du directeur des travaux publics et de l'ingénierie, le 24 août 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance de l'évaluation municipale de l'emplacement;

ATTENDU QU'une Municipalité peut, en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, céder à titre onéreux, tout bien appartenant à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à procéder à la vente de l'ancien rond-point identifié par une partie du lot 4 125 729, cadastre du Québec, pour un montant de 15 000 \$;

QUE le directeur général et le maire, ou en leur absence la directrice des finances et le maire suppléant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la vente dudit lot;

QUE tous les frais inhérents (arpenteur-géomètre et notaire) à la transaction soient à la charge de l'acquéreur avec la mention « sans garantie légale »;

QUE conditionnellement à l'article 6.1 du Code municipal du Québec, qui stipule que tout bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui a été aliéné par la municipalité autrement que par enchère ou soumission publique, le secrétaire-trésorier doit publier un avis décrivant le bien et indiquant le prix de l'aliénation et l'identité de l'acquéreur;

ET QUE la présente résolution soit envoyée au demandeur.

ADOPTÉE

10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2018-11-356
Entretien et
réfection du
remonte-pente

10a) Entretien et réfection du remonte-pente

ATTENDU la nécessité de procéder à la mise à jour et à l'entretien des trains de poulies du remonte-pente desservant le Mont Avalanche;

ATTENDU QUE ces réparations sont nécessaires pour assurer le fonctionnement sécuritaire du remonte-pente;

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise les travaux de mise à jour des trains de poulies pour le Mont Avalanche auprès de la compagnie Doppelpmayr pour un montant de 27 647,88 \$, toutes taxes incluses.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-59-525 (entretien équipement MA) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-357
Aide financière
pour le Grand
Show

10b) Aide financière pour le Grand Show de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU la volonté du Conseil de présenter un spectacle estival à grand déploiement en 2019 afin de remplacer le festival Nuits Blues Laurentides tenu en 2017 et 2018;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère : Mylène Joncas
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la tenue et l'organisation du Grand Show de Saint-Adolphe-d'Howard au courant de l'été 2019;

QUE le Conseil octroie la somme maximale de 10 000 \$ pour l'organisation et la présentation du spectacle;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'évènement;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-702-30-642 (activités culturelles) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2018-11-358
Dépenses 2019
pour le
carnaval

11a) Autorisation de dépenses 2019 pour le carnaval

ATTENDU QUE plusieurs contrats et ententes doivent être finalisés dans l'année actuelle afin d'assurer le service du fournisseur en 2019;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE les dépenses doivent être engagées dans le budget 2019 pour confirmer la signature des contrats;

ATTENDU QUE les factures et paiements seront faits seulement en 2019;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère : Mylène Joncas
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de l'activité de traineaux à chiens avec le fournisseur Expédition Hautes Laurentides avant le 27 novembre 2018;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-51-697 (activités automne hiver **2019**) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-359
Dépenses 2019
pour hommage
aux bénévoles

11b) Autorisation de dépenses 2019 pour l'hommage aux bénévoles

ATTENDU QUE plusieurs contrats et ententes doivent être finalisés dans l'année actuelle afin d'assurer le service du fournisseur en 2019;

ATTENDU QUE les dépenses doivent être engagées dans le budget 2019 pour confirmer la signature des contrats;

ATTENDU QUE les factures et paiements seront faits seulement en 2019;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère : Mylène Joncas
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de la conférencière humoristique Chantal Fleury avant le 16 novembre 2018;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-51-695 (activités communautaires **2019**) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-11-360
Dépenses 2019
pour la fête
nationale

11c) Autorisation de dépenses 2019 pour la fête nationale

ATTENDU QUE plusieurs contrats et ententes doivent être finalisés dans l'année actuelle afin d'assurer le service du fournisseur en 2019;

ATTENDU QUE les dépenses doivent être engagées dans le budget 2019 pour confirmer la signature des contrats;

ATTENDU QUE les factures et paiements seront faits seulement en 2019;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par la conseillère : Mylène Joncas
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat du spectacle du Groupe Haut-Parleur avant le 16 novembre 2018;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-702-30-642 (activités communautaires 2019) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

12. ASSOCIATIONS ET GROUPE SOCIAUX

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
interventions
du mois
d'octobre 2018

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2018

Le conseiller Serge St-Pierre dépose devant le conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2018.

Résolution
2018-11-361
Embauche d'un
pompier

13b) Embauche d'un pompier

ATTENDU QUE la Municipalité peut embaucher jusqu'à 20 pompiers pour protéger la sécurité de son territoire;

ATTENDU QU'en raison d'une récente démission et d'un manque de personnel, il y a lieu d'embaucher de nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux candidatures suite à son appel d'offre d'emploi et le directeur de la sécurité publique et le coordonnateur incendie de la MRC ont retenu un seul candidat;

ATTENDU QUE monsieur Daniel L'Heureux répond aux critères d'embauche de pompier recrue :

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'embauche de monsieur Daniel L'Heureux à titre de pompier recrue en date de la présente résolution;

QUE Monsieur L'Heureux soit soumis à une période de probation de 100 heures, selon l'article 8.1 selon la convention collective des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Résolution
2018-11-362
Mandat Umalia

14a) Octroi d'un mandat préparatoire à Umalia

ATTENDU la volonté du Conseil de doter la Municipalité d'un plan de développement stratégique axé sur le développement durable afin d'orienter et servir de balise à long terme pour les actions et orientations futures de la Municipalité;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU la proposition d'accompagnement faite par Umalia au Conseil et au Comité de développement économique afin de procéder à l'étape préparatoire du développement du plan stratégique;

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil octroie un mandat préparatoire à l'entreprise Umalia afin de procéder à la préparation et au développement du plan stratégique, tel que soumis le 9 novembre dernier, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes et frais associés;

ET QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à cette entente.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-418 (développement économique) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 16 novembre 2018

ADOPTÉE

15. *INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

16. *AUTRES SUJETS*

17. *PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES*

Le Conseil municipal a répondu aux questions.

18. *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Résolution
2018-11-363
Levée de la
séance

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement

QUE cette séance soit levée à 19 h 34

ADOPTÉE

.....
Claude Charbonneau
Maire

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier